

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du jeudi 20 décembre 2012 à 19h30, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire Stéphane Gendron et les conseillers Bruno Latreille, Joffre L'Heureux Jr., Robert Vaillancourt et Claude Racine formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Sont également présentes mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau.

Sont absent : les conseillers Ronald Critchley et Nadia Debbabi.

Constatation du quorum et ouverture de la séance.

Après la constatation du quorum, le maire procède à l'ouverture de la séance extraordinaire du jeudi 20 décembre 2012 à 20 h 08.

Lecture et adoption de l'ordre du jour



Ville de Huntingdon

Séance extraordinaire du jeudi 20 décembre 2012, à 19h30, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Annonces et dépôt des documents :

Dépôt de la liste des dépenses autorisées pour les mois d'octobre et de novembre 2012;

Rapport sur la situation financière au 30 novembre 2012;

Rapport sur la situation financière investissement au 30 novembre 2012;

Dépôt de la liste des dépenses autorisées Investissement pour les mois d'octobre et novembre 2012;

Dépôt de la mise à jour des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

- D) Période d'information et de questions du maire;
I.
- E) Période de questions du public

10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 10.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2012;

20. – CONTRATS

- 20.1** Adhésion au contrat de la MRC du Haut-Saint-Laurent pour le transbordement, transport et élimination des résidus domestiques;
- 20.2** Don aux Habitations les Tisserandes d'un terrain vacant; (*autorisation de signature*)
- 20.3** Don à M. Michel Mongeon du terrain situé au 22 rue Henderson, connu sous le numéro de lot 3 230 239; (*autorisation de signature*)
- 20.4** Octroi d'un mandat à la firme de comptables Goudreau Poirier : Audit des états financiers 2012;
- 20.5** Octroi d'un mandat à Me Martin Couillard : Litige relatif à l'entente intermunicipale prévoyant la fourniture de service de la collecte et du transport des déchets domestiques de la municipalité du Canton de Havelock par la Ville de Huntingdon;

30. – ADMINISTRATION & FINANCES

- 30.1** Autorisation de signature pour la transaction et quittance dans le dossier de Mariannick Houegbonou c. la Ville de Huntingdon;
- 30.2** Carte de débit avec la Banque CIBC : Autorisation à Nancy Westerman;
- 30.3** Service de transport adapté – Renouvellement du contrat avec l'organisme Sur les Routes du St-Laurent;
- 30.4** Service de transport adapté –Municipalité mandataire pour 2013 (Ste-Barbe);

40 – RÉGLEMENTATION

- 40.1** Adoption du calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2013;
- 40.2** Désignation des conseillers à titre de maire suppléant pour l'année 2013;
- 40.3** Avis de motion - Règlement établissant le taux de taxation pour l'exercice financier 2013 ainsi que le taux d'intérêt et de pénalité;
- 40.4** Avis de motion – Règlement d'emprunt pour la réfection des infrastructures immobilières de la Ville;
- 40.5** Adoption du règlement 841-2012 visant la création d'un programme complémentaire à celui de la Société d'habitation du Québec;
- 40.6** Adoption du règlement 843-2012 établissant un programme de crédit de taxes en vue de favoriser la construction résidentielle sur le territoire de la ville de Huntingdon; (*en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*);

50 – NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

- 50.1** Nomination de Madame Johanne Hébert : représentante de la Ville de Huntingdon au Comité des Habitations des Tisserandes;
- 50.2** Congédiement de l'employé no. 61-0005 et rapport du maire ;

- 50.3 Nomination temporaire de Johanne Hébert à titre de personne responsable de l'émission des permis et certificats;

Levée de la séance

Adoption de l'ordre du jour du 20 décembre 2012

12-12-20-3123

**Il est proposé par le conseiller Claude Racine
Appuyé par le conseiller Bruno Latreille
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du jeudi 20 décembre 2012 tel que lu par monsieur le maire avec le report, à une séance ultérieure, des points 40.5 et 40.6.

Adopté

Annonces et dépôt des documents

Dépôt de la liste des dépenses autorisées pour les mois d'octobre et de novembre 2012

Comptes à payer – Octobre et novembre 2012

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées au cours des mois d'octobre et novembre 2012.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait parti intégrant du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Rapport sur la situation financière au 30 novembre 2012

La trésorière dépose l'état de la situation financière de la Ville de Huntingdon au 30 novembre 2012.

Dépôt de la liste des dépenses autorisées Investissement pour les mois d'octobre et novembre 2012

Dépenses d'investissement – Octobre et novembre 2012

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées Investissement au cours des mois d'octobre et novembre 2012.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait parti intégrant du procès-verbal.

Je, **Johanne Hébert**, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Rapport sur la situation financière investissement au 30 novembre 2012

La trésorière dépose l'état de la situation financière Investissement de la Ville de Huntingdon au 30 novembre 2012.

Dépôt de la mise à jour des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2)*, le maire Stéphane Gendron et le conseiller Robert Vaillancourt déposent leur déclaration de mise à jour indiquant les intérêts pécuniaires.

Période de questions du public

Aucune question.

Période d'informations et de questions du maire

10. – Adoption des procès-verbaux

Séance ordinaire du 3 décembre 2012

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 3 décembre 2012 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19)* ;

12-12-20-3124

**Il est proposé par le conseiller Robert Vaillancourt
Appuyé par le conseiller Joffre L'Heureux Jr.
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 3 décembre 2012 est adopté tel que soumis par la greffière.

Adopté

20. – Contrats

Adhésion au contrat de la MRC du Haut-Saint-Laurent pour le transbordement, transport et élimination des résidus domestiques

Considérant que la MRC du Haut-Saint-Laurent a réalisé un appel d'offres pour trouver un poste de transbordement pour les municipalités participantes de son territoire au mois de septembre 2012;

Considérant que le contrat est octroyé au plus bas soumissionnaire qui est la compagnie WASTE MANAGEMENT ;

12-12-20-3125

**Il est proposé par le conseiller Bruno Latreille
Appuyé par le conseiller Claude Racine
Et résolu à l'unanimité**

Que la Ville de Huntingdon conserve toute sa juridiction en matière de collecte des matières recyclables, organiques et résiduelles et qu'en aucun temps elle ne transfère ses pouvoirs à la MRC du Haut-Saint-Laurent.

Que la Ville de Huntingdon adhère, de façon ponctuelle, au contrat de transbordement, transport et élimination des résidus domestiques pour les années 2013 et 2014 et autorise le préfet et le directeur général de la MRC du Haut-Saint-Laurent à signer le contrat à cet effet.

Le transbordement se fera à Valleyfield et la compagnie retenue par l'appel d'offres est Waste Management Québec Inc. Le prix à la tonne est de 90.47\$ en 2013 et de 92.14\$ en 2014, taxes et redevance incluses.

Que la Ville de Huntingdon considère un lien de droit contractuel entre elle-même et Waste Management Québec Inc.

Que la résolution no. 12-10-01-3073 relative à ce contrat, adoptée à la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2012, soit abrogée.

Adopté

Don aux Habitations les Tisserandes d'un terrain vacant

Considérant que le Conseil municipal a résolu de contribuer au projet Les Habitations les Tisserandes à Huntingdon en leur cédant, à titre gratuit, un terrain vacant situé sur la rue West à Huntingdon désigné comme étant le lot 5 007 298;

Considérant que le terrain vacant d'une superficie approximative de 5 319,9 m.c. représente une valeur de 16 034 \$;

12-12-20-3126

**Il est proposé par le conseiller Claude Racine
Appuyé par le conseiller Joffre L'Heureux Jr.
Et résolu à l'unanimité**

Que le Conseil municipal autorise le maire Stéphane Gendron et la greffière Denyse Jeanneau à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, un acte notarié cédant à «Les Habitations les Tisserandes» un terrain vacant situé sur la rue West à Huntingdon désigné comme étant le lot 5 007 298.

Adopté

Don à M. Michel Mongeon du terrain situé au 22 rue Henderson, connu sous le numéro de lot 3 230 239

Considérant que la Caisse Desjardins a procédé à la donation du lot 3 230 239 situé au 22 rue Henderson en faveur de la Ville de Huntingdon ;

Considérant que la Ville désire promouvoir le développement économique en favorisant la construction immobilière sur les lots vacants du territoire par le biais de donation de terrain ou de crédit de taxes foncières ;

Considérant que monsieur Michel Mongeon désire acquérir ce lot afin d'y construire un bâtiment pour y implanter son entreprise ;

Abrogé par la
résolution no.
13-11-04-3215

Considérant le plan de construction soumis à la Ville de Huntingdon.

12-12-20-3127

**Il est proposé par le conseiller Bruno Latreille
Appuyé par le conseiller Robert Vaillancourt
Et résolu à l'unanimité**

Que le conseil municipal autorise la vente pour un dollar (1 \$) et autres considérations du lot 3 230 239 situé au 22 rue Henderson en faveur de M. Michel Mongeon, conditionnelle à l'engagement de celui-ci d'y construire un bâtiment pour y implanter son entreprise et que les travaux de construction soient terminés ou en voie de l'être au plus tard le 30 juin 2013.

Qu'à défaut d'avoir réalisé le projet au 30 juin 2013, le terrain redeviendra la propriété de la Ville, le tout aux frais de Michel Mongeon.

Que le maire Stéphane Gendron et la greffière Denyse Jeanneau soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, l'acte de vente notarié. Les frais de notaire, d'enregistrement, de certificat de localisation sont sous la responsabilité de monsieur Michel Mongeon.

Adopté

Mandat à la firme de comptables Goudreau Poirier : Audit des états financiers 2012

12-12-20-3128

**Il est proposé par le conseiller Claude Racine
Appuyé par le conseiller Bruno Latreille
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil mandate la firme de comptables agréés Goudreau Poirier Inc pour procéder à l'audition des états financiers 2012 au coût de 12 500 \$ plus les taxes applicables ainsi que pour compléter tous travaux requis le tout au taux prévu à la soumission reçue en 2012.

Adopté

Mandat à Me Martin Couillard : Litige relatif à l'entente intermunicipale prévoyant la fourniture de service de la collecte et du transport des déchets domestiques de la municipalité du Canton de Havelock par la Ville de Huntingdon

Considérant l'entente intervenue entre la Ville de Huntingdon et la municipalité du Canton de Havelock pour la fourniture du service de collecte et de transport des déchets domestiques;

12-12-20-3129

**Il est proposé par le conseiller Bruno Latreille
Appuyé par le conseiller Robert Vaillancourt
Et résolu à l'unanimité :**

Que le Conseil municipal mandate son procureur, Me Martin Couillard de la firme d'avocats Perras Couillard dans le cadre du litige opposant la Ville de Huntingdon et le Canton de Havelock afin qu'une mise en demeure soit transmise dans un premier temps et qu'une action d'un montant de 150 000 \$ soit déposée par la suite.

Adopté

30. – Administration & Finances

Autorisation de signature pour la transaction et quittance dans le dossier de Mariannick Houegbonou c. la Ville de Huntingdon

Considérant la plainte déposée par Mariannick Houegbonou à la Commission des relations de travail en regard à son congédiement;

Considérant que le jour de l'audience, il a été proposé de régler le différend sans qu'il soit nécessaire de tenir une audience;

Considérant qu'au terme de la médiation, une entente hors cour est intervenue entre les parties laquelle doit être entérinée par le conseil municipal;

Considérant que le Conseil est en désaccord avec la condition énoncée à l'article 7 de la transaction et quittance demandant à la Ville d'adopter une résolution annulant la résolution no. 12-04-25-2706;

12-12-20-3130

**Il est proposé par le conseiller Joffre L'Heureux Jr.
Appuyé par le conseiller Robert Vaillancourt
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal approuve la transaction et quittance conclue entre Mariannick Houegbonou et la Ville de Huntingdon telle que signée par la directrice générale, Madame Johanne Hébert, à l'exception de l'article 7 lequel doit être retiré de l'entente.

Que le conseil municipal autorise la trésorière à verser le montant établi dans l'entente et que cette dépense soit financée à même le fonds général.

Adopté

Carte de débit avec la Banque CIBC : Autorisation à Nancy Westerman

Attendu que la Ville de Huntingdon désire faciliter l'accès aux informations relatives aux soldes bancaires et permettre à la comptable Nancy Westerman d'effectuer des dépôts par guichet automatique;

12-12-20-3131

**Il est proposé par le conseiller Joffre L'Heureux Jr.
Appuyé par le conseiller Claude Racine
Et résolu à l'unanimité**

D'autoriser la banque CIBC à émettre une carte de guichet automatique à madame Nancy Westerman, comptable, lui donnant ainsi accès aux comptes bancaires de la CIBC et permettant d'effectuer des dépôts dans les comptes no. 47-01712 et no. 18-02011.

Adopté

Service de transport adapté – Renouvellement du contrat avec l'organisme Sur les Routes du St-Laurent

Attendu que l'organisme «Sur les Routes du St-Laurent» demande à la Ville de renouveler le contrat pour le service de transport adapté pour l'année 2013;

Attendu que la contribution de base du Ministère des Transports du Québec est de 240 000 \$;

Attendu que la quote-part de la Ville de Huntingdon pour l'année 2013 s'élève à 6 726.20\$ et que la contribution globale des municipalités participantes se chiffre à 42 627.00 \$, laquelle est répartie en fonction de la population de chacune des municipalités participantes;

12-12-20-3132

**Il est proposé par le conseiller Claude Racine
Appuyé par le conseiller Robert Vaillancourt
Et résolu à l'unanimité :**

Que la Ville de Huntingdon renouvelle le contrat de service du transport adapté avec l'organisme «Sur les Routes du St-Laurent» au montant de 6 726.20 \$.

Adopté

Service de transport adapté –Municipalité mandataire pour 2013 (Ste-Barbe)

Attendu que l'organisme «Sur les Routes du St-Laurent» demande à la Ville de renouveler le contrat pour le service de transport adapté pour l'année 2013;

Attendu que l'organisme «Sur les Routes du St-Laurent» demande à la Ville de Huntingdon d'accepter que la municipalité de Sainte-Barbe demeure la municipalité mandataire pour l'année 2013 :

12-12-20-3133

**Il est proposé par le conseiller Claude Racine
Appuyé par le conseiller Bruno Latreille
Et résolu à l'unanimité :**

Que la Ville de Huntingdon accepte que la municipalité de Sainte-Barbe demeure la municipalité mandataire pour 2013 et que la quote-part de la Ville au montant de 6 726.20 \$ soit payable à l'ordre de «Municipalité de Sainte-Barbe».

Adopté

40 – Réglementation

Calendrier des séances du conseil pour l'année 2013

Considérant que l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

12-12-20-3134

**Il est proposé par le conseiller Bruno Latreille
Appuyé par le conseiller Claude Racine
Et résolu à l'unanimité:**

Que le calendrier ci-après soit approuvé relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2013, qui se tiendront le lundi, ou le mardi le cas échéant, et qui débiteront à 20h00 :

- 14 janvier
- 04 février
- 04 mars
- 02 avril (*mardi*)
- 06 mai
- 03 juin
- 02 juillet (*mardi*)
- 05 août
- 03 septembre (*mardi*)
- 01 octobre (*mardi*) *élection 3 nov.*
- 18 novembre
- 02 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la greffière conformément à la loi qui régit la Ville.

Adopté

Désignation des conseillers à titre de maire suppléant pour l'année 2013

Attendu qu'en vertu de l'article 56 de la *Loi sur les cités et Ville L.R.Q.*, chapitre C-19, le conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant lorsque le maire est absent du territoire de la municipalité ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge ;

12-12-20-3135

**Il est proposé par le conseiller Bruno Latreille
Appuyé par le conseiller Robert Vaillancourt
Et résolu à l'unanimité**

Que le conseil adopte un calendrier, pour l'année 2013, établissant la période qui désigne le maire suppléant pour les périodes suivantes:

Janvier et février :	Ronald Critchley
Mars et avril :	Bruno Latreille
Mai et juin :	Joffre L'Heureux Jr.
Juillet et août :	Nadia Debbabi
Septembre et octobre :	Robert Vaillancourt
Novembre et décembre	Conseiller, siège no. 6

Adopté

Avis de motion - Règlement établissant le taux de taxation pour l'exercice financier 2013 ainsi que le taux d'intérêt et de pénalité

Avis de motion est donné par le maire Stéphane Gendron selon lequel un règlement établissant le taux de taxation pour l'exercice financier 2013 ainsi que le taux d'intérêt et de pénalité sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Avis de motion – Règlement d'emprunt pour la réfection des infrastructures immobilières de la Ville

Avis de motion est donné par le maire Stéphane Gendron selon lequel un règlement d'emprunt pour la réfection des infrastructures immobilières de la Ville sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure.

50 – Nomination & Gestion du Personnel

Nomination de Madame Johanne Hébert : représentante de la Ville de Huntingdon au Comité des Habitations des Tisserandes

12-12-20-3136

**Il est proposé par le conseiller Claude Racine
Appuyé par le conseiller Robert Vaillancourt
Et résolu à l'unanimité**

Que madame Johanne Hébert, directrice générale de la Ville de Huntingdon, soit nommée représentante de la Ville au Comité des Habitations des Tisserandes, en remplacement de madame Colette Arsenault suite à sa démission de la Corporation Économique de la Ville de Huntingdon.

Adopté

Nomination temporaire de Johanne Hébert à titre de personne responsable de l'émission des permis et certificats

Considérant la vacance au poste d'inspecteur municipal/responsable de l'urbanisme depuis le 19 décembre 2012;

12-12-20-3137

**Il est proposé par le maire Stéphane Gendron
Appuyé par le conseiller Bruno Latreille
Et résolu à l'unanimité:**

Que madame Johanne Hébert, directrice générale soit nommée temporairement fonctionnaire municipale responsable de l'émission des permis et certificats pour la durée de la vacance dudit poste.

Adopté

Congédiement de l'employé no. 61-0005 et rapport du maire

Le maire fait un rapport verbal aux membres du conseil municipal concernant le congédiement de monsieur William Charbonneau.

Considérant l'embauche de monsieur William Charbonneau le 26 juin 2012 à titre de stagiaire au poste d'inspecteur municipal qui est en période probatoire pour la durée de son stage universitaire en urbanisme;

Considérant que des membres du conseil municipal ont évalué monsieur Charbonneau et lui ont émis des commentaires concernant son manque de ponctualité;

Considérant les nombreux avis donnés par la directrice générale à l'employé relativement à son manque de ponctualité;

Considérant les multiples absences non motivées et répétées de monsieur Charbonneau auprès de son employeur;

Considérant que les absences motivées sont non justifiées;

12-12-20-3138

**Il est proposé par le maire Bruno Latreille
Appuyé par le conseiller Robert Vaillancourt
Et résolu à l'unanimité:**

Que le conseil municipal met un terme à la relation de travail de monsieur Charbonneau avec la Ville de Huntingdon en date du 18 décembre 2012.

Adopté

60. –Autres

70. –Rapport des comités et des conseillers

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h42.

Stéphane Gendron, Maire

Denyse Jeanneau, Greffière